Dossier Parcoursup

Source: https://www.parcoursup.gouv.fr/faq/

1. Données personnelles et scolaires

Les informations de scolarité sont automatiquement récupérées pour les lycéens en France (y compris CNED) et les étudiants ayant un dossier existant.

Dans l'onglet scolarité, vous pouvez indiquer des éléments importants comme un stage, une année à l'étranger ou des difficultés personnelles.

2. Activités et centres d'intérêt (facultatif mais recommandé)

Permet de valoriser expériences extrascolaires, engagements, certifications (BAFA, premiers secours...), stages, concours, implication associative, activités culturelles et sportives. Des justificatifs pourront être demandés lors de l'inscription.

3. Lettre de motivation (si demandée par la formation)

Cette lettre doit exposer, en **1 500 caractères maximum** (4 500 pour certaines CPGE et IFSI), **les raisons de votre choix de formation** et mettre en avant **vos atouts pour y réussir** : compétences, qualités, expériences passées et démarches effectuées (entretiens, recherches en ligne, journées portes ouvertes...).

Elle est personnelle et doit refléter votre motivation, en expliquant comment la formation s'intègre dans votre projet professionnel ou académique. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de style, mais d'une manière de convaincre la formation de votre sérieux et de votre engagement.

Important:

- Elle ne doit pas contenir vos nom et prénom, afin de respecter l'anonymisation des candidatures.
- Vos enseignants (notamment votre professeur principal) et les psychologues de l'Éducation nationale peuvent vous aider dans sa rédaction.

• Elle doit être renseignée avant le 2 avril 2025 (23h59, heure de Paris).

4. Préférences et autres projets (confidentiel, non transmis aux formations)

Mentionnez vos candidatures hors Parcoursup, vos projets professionnels ou personnels (études hors plateforme, service civique, année à l'étranger...).

5. Confirmation des voeux

L'étape de confirmation des vœux est obligatoire.

Dès que vous êtes certain des vœux que vous avez formulés et que votre dossier est complété, vous devez confirmer un à un chacun de vos vœux avant le 2 avril 2025 23h59 pour que votre dossier soit transmis aux formations que vous aurez choisies. Seuls les vœux confirmés sont examinés par les formations

Attention, vous ne pouvez confirmer vos voeux qu'après la remontée automatique de vos bulletins.

6. Questionnaire d'auto-évaluation pour les licences de droit *(obligatoire)*

Permet d'évaluer votre connaissance de la formation.

Les résultats au questionnaire ne sont pas communiqués aux formation. L'attestation doit être jointe au dossier avant le 2 avril 2025.

7. Statut de boursier lycéen et demande de bourse étudiant

Les boursiers du secondaire sont automatiquement identifiés. Les demandes de bourse du supérieur (DSE) doivent être faites avant le 31 mai 2025 sur messervices.etudiant.gouv.fr. Attention, les critères de bourse étudiante sont plus souples que pour une bourse du secondaire, faites une simualtion sur https://simulateur.lescrous.fr

8. Bulletins et notes et certification PIX

Les bulletins sont transmis automatiquement par l'établissement. Vous devez vérifier les notes et signaler toute erreur à votre lycée. Votre certification PIX est automatiquement intégrée à votre dossier.

9. Examen des dossiers

Les commissions d'examen des vœux des formations que vous demandez sur Parcoursup disposeront en particulier des résultats scolaires suivants pour l'examen de votre dossier :

- Année de première :
 - les bulletins scolaires
 - les notes obtenues pour le baccalauréat, notamment les épreuves anticipées de français et celles obtenues au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
- Année de terminale :
 - les bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)

10. Calendrier clé

- 13 mars 2025 : fin de saisie des vœux
- 31 mars 2025 : vérification des bulletins remontés dans Parcoursup
- 2 avril 2025 (23h59, heure de Paris) : date limite pour compléter le dossier et confirmer les vœux
- 2 juin 2025 : début de la phase d'admission et consultation de la fiche avenir par les élèves